

AIDES AUX TEMPS LIBRES 2023

Valable du 3 janvier 2023 au 7 janvier 2024

Aide aux Vacances Enfants (AVE)

La Caisse d'Allocations familiales accorde une aide financière, sous conditions de ressources, aux familles allocataires ayant perçu des prestations familiales en octobre 2022 et dont le quotient familial de janvier est inférieur ou égal à 855 € pour les enfants nés entre :

- le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2019 pour les séjours AVE

Les familles bénéficiaires recevront sur leur espace Caf, une alerte **dans le courant du mois de février 2023**.

L'objectif de cette aide permet l'accès des enfants :

- aux séjours habilités par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN)
- aux séjours ayant reçu l'habilitation du Ministère Français de la Jeunesse et des Sports pour les séjours dans un pays de la CEE.



A partir de 2023, Les séjours Collectifs de Vacances et les séjours court accessoires sont regroupés sous un seul dispositif AVE (Aides aux Vacances Enfants).

Il n'y a plus de bordereau de présence à compléter pour le versement des aides.

Étapes à effectuer pour le remboursement des aides AVE :

- Faire une demande de convention sur le site VACAF → partenaires.vacaf.org
/!\ si vous avez déjà signé une convention nationale Vacaf ⇒ vous n'avez rien à faire
- Demander une labellisation Enfant AVE
- Après réception du mail de confirmation par notre organisme, vous pourrez saisir pour chaque période de vacances, le nombre de jours réels utilisés par les enfants.

Lien Vacaf : <https://partenaires.vacaf.org>

**Participation journalière par enfant
selon le quotient familial de janvier 2023**

Formes du séjour de 2 à 14 jours/an	Quotient familial		
	De 0 à 447 €	De 448 € à 610 €	De 611 à 855 €
Séjour AVE	22 €	18 €	15 €

Pour les enfants bénéficiaires de l'AEEH et les enfants de famille de 5 enfants et plus, la participation journalière est de 22 € quel que soit le quotient familial

Pour des renseignements sur le dispositif AVE : contact@vacaf.org

Pour des renseignements sur les droits des enfants : tel 32 30